



Une relecture et des questions sur l'édifice à plan basilical trouvé en 1847 sous le parvis de Notre-Dame de Paris

Josiane Barbier, Didier Busson et Véronique Soulay



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cem/19657>
ISSN : 1954-3093

Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

Référence électronique

Josiane Barbier, Didier Busson et Véronique Soulay, « Une relecture et des questions sur l'édifice à plan basilical trouvé en 1847 sous le parvis de Notre-Dame de Paris », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 26.2 | 2022, mis en ligne le 10 janvier 2023, consulté le 02 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/cem/19657>

Ce document a été généré automatiquement le 2 février 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International - CC BY-NC-SA 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

Une relecture et des questions sur l'édifice à plan basilical trouvé en 1847 sous le parvis de Notre-Dame de Paris

Josiane Barbier, Didier Busson et Véronique Soulay

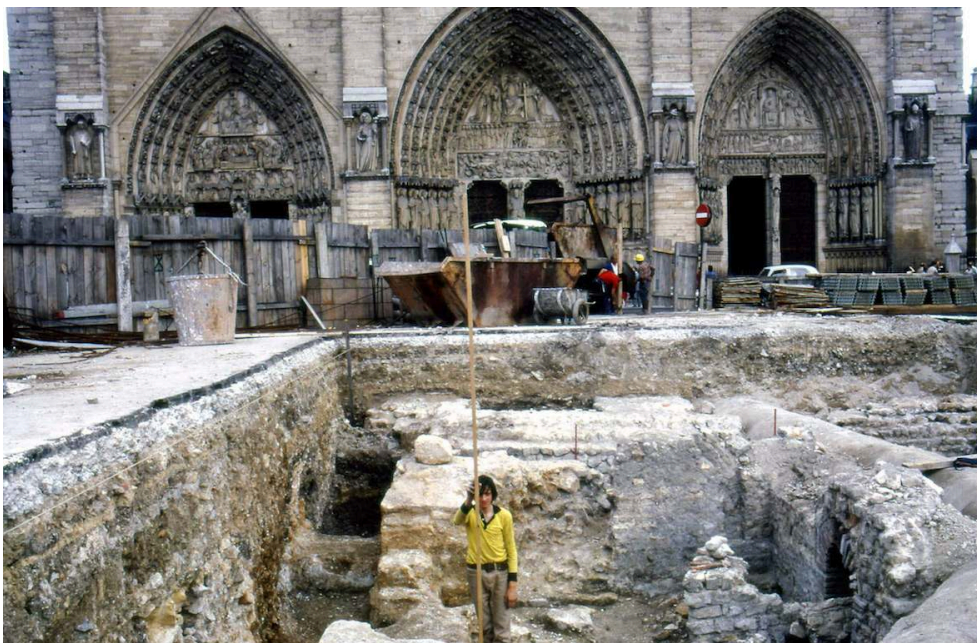
NOTE DE L'ÉDITEUR

Historique

Reçu : 30 août 2022 – Accepté : 17 octobre 2022

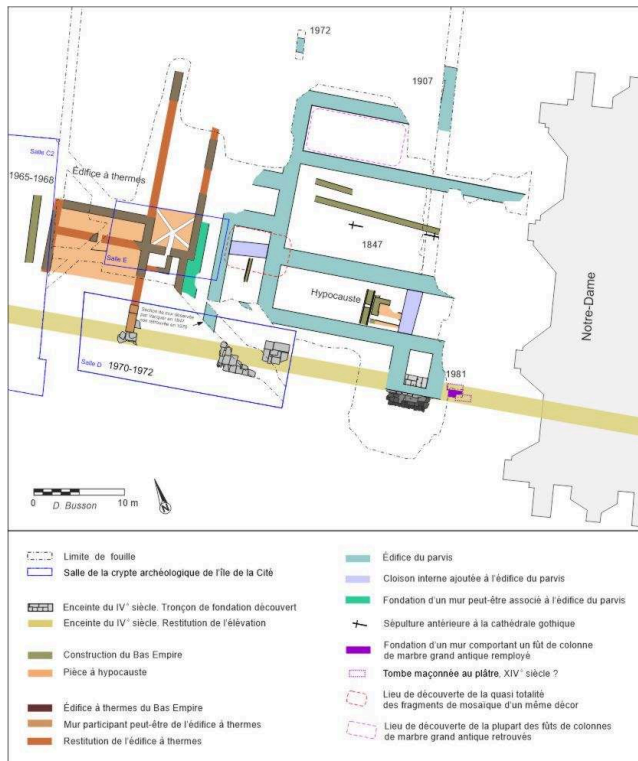
- ¹ Alors que des fouilles archéologiques viennent de s'achever sous le parvis de Notre-Dame de Paris, on ne peut manquer d'évoquer les interventions de ce type menées en ce lieu au cours des deux derniers siècles¹ : deux campagnes archéologiques d'envergure, l'une conduite par Théodore Vacquer en 1847, l'autre par Michel Fleury en 1965-1970 (fig. 1), et plusieurs surveillances de travaux effectuées par la Commission du Vieux Paris entre 1907 et 1981.

Fig. 1 – Commission du Vieux Paris, Inspection des fouilles, dossier 370, partie orientale de la fouille de 1965-1968 du parvis de Notre-Dame (secteur correspondant à la salle E de la crypte archéologique de l'île de la Cité). Fondations conservées à moins d'un mètre du sol actuel. Au premier plan, pièce à hypocauste rayonnant de « l'édifice à thermes » ; au second plan, le long de la paroi de fouille vers Notre-Dame, façade de « l'édifice du parvis ».



- 2 Ces différentes opérations ont dégagé, sous la partie du parvis la plus proche de Notre-Dame, dans un espace de 2 000 m², des vestiges précieux pour la compréhension de ce secteur sud-oriental de l'île de la Cité pendant l'Antiquité et le Moyen Âge : singulièrement, des fondations de l'enceinte du Bas Empire, d'un grand bâtiment de la même période comportant des thermes², d'un bâtiment de plan basilical plus vaste et plus récent (fig. 2³).

Fig. 2 – Vestiges du Bas Empire et de la période médiévale découverts sous la partie orientale du parvis de Notre-Dame (DAO D. Busson).



- 3 Depuis sa découverte en 1847, ce dernier bâtiment, que nous appellerons par commodité « édifice du parvis », a été identifié comme un état ancien de la cathédrale parisienne et a suscité nombre d'interprétations. Nous nous proposons de faire ici le point sur ce que l'on peut comprendre aujourd'hui de ce monument en l'état de la documentation et des connaissances archéologiques. De cette manière, nous souhaitons poser les bases d'une nouvelle réflexion sur les interprétations que l'on en a et que l'on pourra en faire⁴.

1. État de la question

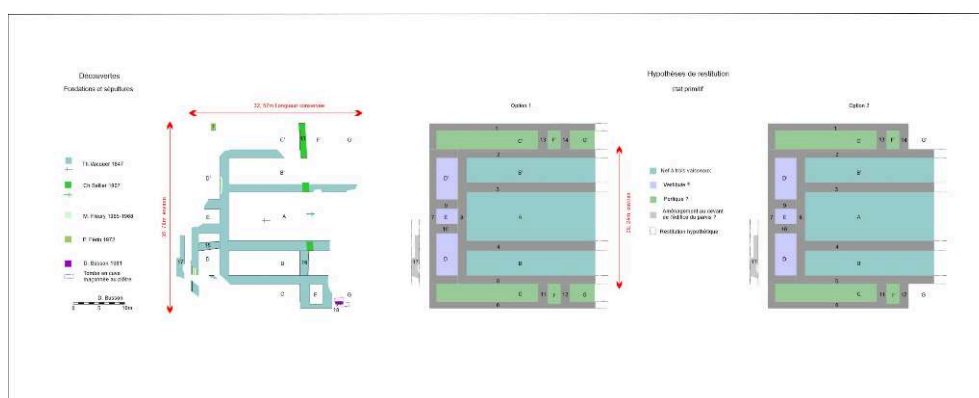
- 4 En raison de sa localisation partielle sous la cathédrale gothique, de son plan basilical et de ses dimensions remarquables (environ 36 m de large sur un peu plus de 32 m de long conservés) (fig. 2), « l'édifice du parvis » s'est imposé dans l'historiographie comme une église cathédrale antérieure à Notre-Dame.
- 5 Toutefois, comme seule une partie de ses fondations a été mise au jour – l'autre étant recouverte par la cathédrale gothique –, que l'on ne dispose pas de mobilier associé à une stratigraphie, que l'on ignore tout de son niveau de sol, de son élévation ou de son appareil, on n'a pu en proposer de lecture ou de restitution fondée sur les seules informations archéologiques. Les identifications et reconstitutions qui en ont été faites ont donc eu recours, non sans force conjectures, à des arguments tirés de l'interprétation de textes antiques et médiévaux, de l'histoire de l'architecture religieuse et du contexte historique que l'on a supposé à sa construction. Elles n'ont pas manqué d'être diverses.

- 6 On a ainsi proposé d'identifier « l'édifice du parvis » avec la cathédrale attestée à la fin du IV^e siècle dans la *Vie de saint Martin* de Sulpice Sévère⁵ ; avec la cathédrale mérovingienne citée par Grégoire de Tours et décrite par le poète Fortunat dans la seconde moitié du VI^e siècle⁶ ; avec une cathédrale carolingienne⁷ ; avec une église constituant, avec un autre sanctuaire dont une abside aurait été trouvée sous le chœur de Notre-Dame, une « cathédrale double » du haut Moyen Âge⁸. Son plan a été perçu tantôt comme homogène, tantôt comme remanié ; il a été reconstitué tantôt avec trois vaisseaux, tantôt avec cinq ; on lui a attribué une longueur tantôt de 50 m, tantôt de 70 m, etc.⁹.
- 7 Faute de pouvoir trancher entre les solutions avancées jusqu'alors, les auteurs de la notice sur Paris du volume VIII de la *Topographie chrétienne des cités de la Gaule*, publié en 1992, Noël Duval, Patrick Périn et Jean-Charles Picard, avaient relevé avec sagesse que « nous ne disposons d'aucun critère de datation » et qu'« il s'agit de toute évidence d'un bâtiment largement remanié au cours des siècles »¹⁰, tandis que quelques années plus tard, Didier Busson, dans sa synthèse sur Paris dans la *Carte archéologique de la Gaule*, insistait sur l'unité de l'essentiel de ses vestiges¹¹.
- 8 Pour notre part, nous avons adhéré, en 2012, dans une étude qui traitait de la cathédrale de Paris avant Notre-Dame, à la reconstitution d'un édifice à cinq vaisseaux, et nous avons présenté l'hypothèse d'une cathédrale carolingienne¹², reconstitution et hypothèse que nous avons reprises en 2019¹³. Un retour à la documentation archéologique nous amène à revoir ces conclusions.

2. Une révision du plan et des dimensions de « l'édifice du parvis »

- 9 La relecture des descriptions et des relevés aquarellés précis de T. Vacquer et de Charles Sellier¹⁴, ainsi que de la documentation manuscrite et photographique rassemblée sur les autres fouilles et trouvailles du XX^e siècle¹⁵, permet de s'interroger sur le plan de « l'édifice du parvis » et de proposer de nouvelles estimations de ses dimensions (fig. 3).

Fig. 3 – Édifice du parvis. Vestiges et hypothèses de restitution (DAO D. Busson).



2.1. Le plan

- 10 Quatre points principaux concernant le plan ressortent de cette relecture :
- 11 1. L'unité de construction est incontestable. En effet, sauf pour les fondations 15, 16 et 18, aucune rupture entre les maçonneries n'est indiquée dans la documentation consultée ; elles appartenaient donc toutes à la même campagne de construction. Les fondations 15, 16 et 18 doivent en revanche être exclues du plan initial, car les relevés de T. Vacquer et de C. Sellier montrent qu'elles n'étaient pas chaînées aux autres vestiges et que c'étaient donc des additions ;
- 12 2. La nef comprenait trois vaisseaux et non pas cinq : un vaisseau central A de 9,50 ou 9,90 m de large¹⁶, deux collatéraux B et B' de 5,10 m de large ; ils étaient précédés d'un vestibule peu profond, de 4,14 m de large, à trois compartiments, D, E, D' (D et D' de 8,10 m de long, E de 2,93 m) (fig. 3). Naguère interprétés comme les doubles bas-côtés d'un plan à cinq vaisseaux, C, C', G et G' pourraient avoir été, en raison de leur largeur réduite (3,60 m), des espaces de circulation, peut-être des portiques¹⁷.
- 13 Il existe actuellement une incertitude sur le prolongement oriental de C et C' au-delà de F et F', en G et G', qui ne remet cependant pas en cause leur interprétation comme des espaces de circulation : on peut en effet se demander si les fondations 1 et 6 se prolongeaient vers l'est au-delà des structures rectangulaires F et F', car il semblerait que T. Vacquer ait fait figurer en F, sur la fondation 12, un parement oriental sans arrachement, alors que le parement occidental de la fondation 11 comportait un léger arrachement correspondant à l'amorce de la fondation 6 (d'après les relevés de C. Sellier, on retrouvait au nord, en F', la même articulation des fondations 13 et 1).
- 14 Contre le mur établi sur la fondation 12, on construisit ultérieurement une maçonnerie de bien moindre qualité : c'est ce que laisse penser en G la fondation arasée 18, de pierre construction, sans lien structurel avec F et intégrant un emploi de colonne de marbre « grand antique », contre laquelle ont été repérées en 1981 deux tombes en cuve maçonnée au plâtre, d'un type connu aux XIII^e-XIV^e siècles¹⁸ (fig. 2 et 3). En raison de la date tardive probable de ces tombes, il pourrait s'agir d'aménagements cimétériels liés à la chapelle Saint-Christophe de l'Hôtel-Dieu, reconstruite au XIV^e siècle¹⁹ (elle donnait sur le parvis de Notre-Dame et son chevet se trouvait à neuf mètres à l'ouest de ces tombes²⁰) : ces sépultures n'auraient donc eu aucune relation avec « l'édifice du parvis » ;
- 15 3. Au nord et au sud de sa partie occidentale, « l'édifice du parvis » avait peut-être des tours, ou des tourelles d'escalier.
- 16 Au nord et au sud des collatéraux B et B', la structure rectangulaire méridionale F mise au jour par T. Vacquer avait semble-t-il son pendant F' au nord, puisque la fondation 13 découverte par C. Sellier²¹ s'insère parfaitement dans une telle restitution symétrique. Les compartiments rectangulaires F et F' ainsi mis en évidence avaient une largeur de 3,60 m et pourraient avoir été, en toute hypothèse, des tours, ou des tourelles d'escalier ;
- 17 4. À 1,50 m à l'ouest du vestibule (partie D), une fondation de mur (fondation 17, fig. 2 et 3) précédait la fondation 7 de « l'édifice du parvis » en lui étant parallèle. Accrochée aux fondations de « l'édifice à thermes » de l'Antiquité tardive, elle a été associée par son découvreur T. Vacquer à celles de « l'édifice du parvis » en raison de la grande similitude de leur mode de construction et de leur largeur²².

- 18 Si l'on admet cette association, on peut risquer quelques hypothèses sur sa fonction, malheureusement indécidables : entre autres possibilités, on citera : les fondations d'un atrium précédant « l'édifice du parvis » ; d'un appentis – encore que son épaisseur ne plaide pas en ce sens – ; du mur de soutènement d'un escalier ou d'une rampe, établi(e) pour faciliter l'accès à « l'édifice du parvis ».

2.2. Les dimensions

- 19 La relecture de la documentation archéologique conduit à revoir la largeur, la longueur et la monumentalité de « l'édifice du parvis » :
- 20 1. Si la largeur totale des fondations dégagées est de près de 36 m, celle du vaisseau central et de ses bas-côtés n'excédait pas 26 m ;
- 21 2. La longueur des structures conservées est de 32,57 m. Comme il n'existe aucune donnée sur leur partie orientale, disparue sous la cathédrale gothique, on ne peut exclure que « l'édifice du parvis » ait été le prolongement vers l'ouest d'une ou plusieurs constructions. Il semble cependant plus plausible qu'il s'agissait d'un bâtiment indépendant, qui aurait été terminé vers l'est d'une manière inconnue (abside, chevet plat, avec ou sans transept, etc.). En l'état de nos connaissances, rien ne permet d'estimer avec sûreté sa longueur totale.
- 22 On ne peut cependant manquer de relever qu'avec 26 m de large et au moins 32,57 m de long, cet édifice avait le plan rectangulaire des bâtiments basilicaux construits depuis l'époque romaine. On pourrait alors penser que le rapport entre sa largeur et sa longueur reprenait celui de un à deux ou de un à trois relevé dans des basiliques connues, telle la grande basilique du IV^e siècle retrouvée en 1906 sous le « marché aux fleurs » de l'île de la Cité et probablement toujours en élévation dans les siècles suivants²³ ; ou supposer, avec Jean Hubert, qu'il était deux fois plus long que large, « selon les pratiques observées dans beaucoup de monuments du haut Moyen Âge²⁴ » : en ce cas, « l'édifice du parvis » aurait pu être long d'une cinquantaine de mètres²⁵ ; et si l'on supputait que les structures F et F' avaient été établies au milieu de sa longueur, on arriverait, pour cette dernière, à près de 49 m. Mais ces hypothèses, qui conduisent à des estimations très proches, sont à ce jour invérifiables²⁶ ;
- 23 3. Ses fondations étaient puissantes et profondes : la largeur de leurs murs oscillait entre 1,22 m et 1,90 m²⁷ ; leur hauteur ne peut qu'être supputée, car, si leurs bases ont pu être reconnues à - 2,50 m par rapport au sol du parvis devant Notre-Dame, elles sont écrêtées, comme toutes celles exhumées jusqu'ici dans le secteur²⁸. En dépit de leurs lacunes, ces données suggèrent une construction imposante, peut-être à plusieurs niveaux, élevée sur un sol qui a pu être jugé instable par ses bâtisseurs. Mais on doit s'en tenir à ces impressions.

2.3. Synthèse

- 24 Avec une largeur de 26 m, une longueur supérieure à 32,57 m (une cinquantaine de mètres ?), un vaisseau central large de 9,50 ou 9,90 m, deux collatéraux larges de 5,10 m et un vestibule profond de 4,14 m, une circulation extérieure ou des portiques larges de 3,50 m, des tours ou des tourelles d'escalier de 3,50 m sur 2,50 m, l'« édifice du

parvis » aurait eu un plan différent de celui que nous avons présenté précédemment. Vu la puissance de ses fondations, il avait pu compter plusieurs niveaux.

3. Une date de construction incertaine pendant le haut Moyen Âge

- 25 À quelle période peut-on attribuer cet édifice ? Nous raisonnerons à partir de la seule documentation archéologique, réduite, pour cette partie orientale du parvis de Notre-Dame, à ce que l'on peut déduire de fondations dépourvues de mobilier ou de stratigraphie. Contrairement à ce qui a été fait jusqu'ici – et que nous avons fait –, nous n'utiliserons pas, dans cette tentative d'établissement d'une chronologie relative, de données textuelles, stylistiques ou historiques.

3.1. Le *terminus ante quem*

- 26 Étant donné que « l'édifice du parvis » a été en partie recouvert par la cathédrale gothique, il disparut au plus tard avec la construction de Notre-Dame, à partir de la seconde moitié du XII^e siècle ; ce moment constitue donc un *terminus ante quem* solide pour sa disparition.
- 27 Néanmoins, il a pu s'écouler un certain temps entre sa destruction et l'édification de Notre-Dame, car on ne peut affirmer qu'il fut démoli pour laisser place à la cathédrale gothique ; par conséquent, il est possible que sa disparition, a fortiori son édification, aient été (bien) antérieures aux débuts de la construction de cette dernière.

3.2. Le *terminus post quem*

- 28 « L'édifice du parvis » fut construit sur des débris de constructions élevées aux IV^e-V^e siècles, quand l'île de la Cité fut profondément transformée pour devenir le nouveau centre urbain de la cité de Paris²⁹. Voici le détail de ces constructions :

- sous son collatéral sud B, T. Vacquer a mis au jour un hypocauste appartenant à un petit balnéaire du Bas Empire, auquel pourraient être rattachés les deux murs ouest-est exhumés sous son vaisseau central A³⁰. Ce balnéaire tardo-antique, sur lequel T. Vacquer n'a pas donné de précisions, fut nécessairement détruit avant l'édification de « l'édifice du parvis » ;
- au niveau des fondations de son collatéral nord B', T. Vacquer a trouvé un ensemble de colonnes de marbre « grand antique »³¹, provenant sans doute d'un même monument et stockées apparemment dans les limites du collatéral (fig. 2). Selon toute vraisemblance, il s'agissait d'un dépôt de chantier, peut-être constitué à l'occasion de la construction de notre édifice et peut-être de matériaux précieux détériorés qui, ne pouvant être réemployés tels quels, étaient destinés à une réutilisation décorative après débitage – le chapiteau corinthien découvert avec ces éléments de colonnes a été scié³². Ce dernier étant d'un point de vue stylistique attribuable aux IV^e-début du VI^e siècles, on retrouve le même type de *terminus post quem* que pour l'item précédent ;
- sa fondation méridionale 6, qui délimitait le compartiment rectangulaire F et le passage C, reposait sur l'arasement du rempart du IV^e siècle. Sauf à croire que cet arasement résulta d'un repentir architectural portant sur la partie méridionale du mur d'enceinte peu après sa construction – une hypothèse que l'on ne peut écarter a priori, pour singulière qu'elle

paraisse –, on est porté à penser qu'une opération de ce type intervint bien après l'édification de la muraille au début du IV^e siècle, sans doute plusieurs décennies, voire un ou plusieurs siècles plus tard. « L'édifice du parvis » fut construit après cet arasement, sans que l'on puisse affirmer que les deux événements furent liés, ou qu'ils se succédèrent dans un court laps de temps ;

- sa façade (fondation 7) s'élevait à 1,50 m à l'est de l'« édifice à thermes », qui aurait été borné à l'est par une rue³³. Cette exigüité topographique laisse entendre que « l'édifice à thermes » et la rue adjacente furent très vraisemblablement rasés pour construire « l'édifice du parvis » et en permettre l'accès ; à tout le moins, ils devaient avoir disparu quand « l'édifice du parvis » fut entrepris : la fondation 17 de ce dernier s'accroche à la fondation la plus orientale de « l'édifice à thermes », dont les fragments du décor de mosaïques ont été presque intégralement retrouvés dans des remblais sous le vestibule D de « l'édifice du parvis », ou dans des moellons de ses fondations (fig. 2)³⁴. Ces mosaïques paraissant attribuables au IV^e ou au V^e siècle³⁵, « l'édifice du parvis » fut nécessairement (bien) postérieur à ces siècles.

- 29 Les matériaux et techniques de construction des fondations de « l'édifice du parvis » permettraient-ils de mieux cerner ce *terminus post quem* ? Ces fondations sont de nature hétérogène, mêlant des petits moellons de forme variée, aussi bien neufs que de récupération, ceux-ci comprenant des remplois antiques, notamment les fragments de mosaïques dont il vient d'être question³⁶ ; leur mise en œuvre est généralement soignée, appareillée en assises régulières, parfois en *opus spicatum*. Rien de tout ceci n'est vraiment discriminant, car, par exemple, l'usage antique de l'*opus spicatum* « perdur[a] au moins jusqu'à l'an mil (et au-delà dans certaines régions) dans des chaînages de fondations³⁷ » ; néanmoins, l'utilisation de petits moellons neufs et de remploi est caractéristique, dans l'île de la Cité, des bâtiments post-romains ou du haut Moyen Âge³⁸.

3.3. Synthèse

- 30 En somme, les données archéologiques actuellement disponibles donnent une large fourchette chronologique pour la construction de ce bâtiment : (bien) après le IV^e ou le V^e siècle, (bien) avant le milieu du XII^e siècle, soit entre les V^e/VI^e siècles et le XI^e siècle, le XII^e siècle étant très peu probable.
- 31 L'ampleur de cette fourchette chronologique explique que l'on ait pensé identifier ces vestiges avec l'une des quatre cathédrales parisiennes connues par des textes tardo-antique et médiévaux : la cathédrale du IV^e siècle, où se rendit un lépreux guéri par l'évêque de Tours saint Martin en 386³⁹ ; celle construite par le roi Childebert I^{er} (511-558)⁴⁰ ; la « vieille cathédrale » en ruines ou la « nouvelle cathédrale », citées dans un acte du roi Louis VI des années 1112/1117⁴¹. Mais il est possible qu'un autre édifice cathédral ait existé pendant cette longue période sans être documenté, car ceux qui le sont l'ont été de manière fortuite.
- 32 D'un point de vue strictement archéologique, on doit écarter l'identification de « l'édifice du parvis » avec la cathédrale du IV^e siècle, puisqu'il fut construit (bien) après la destruction de structures bâties aux IV^e-V^e siècles. Mais on pourrait l'identifier avec la cathédrale du VI^e siècle, sur la base d'arguments purement chronologiques (et non en s'appuyant, comme cela a été fait par le passé, sur la trouvaille conjointe de mosaïques et de colonnes et chapiteau de marbre, car ces éléments décoratifs, trouvés dans ses

fondations, n'ont pu faire partie de son décor) ; ou avec une cathédrale postérieure à celle de Childebert I^{er} et antérieure à la « vieille cathédrale » des années 1110 (donc non documentée) ; ou bien penser, comme nous l'avions proposé⁴², qu'il s'agissait d'une cathédrale identique à cette « vieille cathédrale » ; ou encore l'identifier avec la « nouvelle cathédrale » de l'acte de Louis VI (sans doute la cathédrale romane détruite pour laisser place à Notre-Dame).

4. Conclusion

- 33 Puisque les fouilles archéologiques des XIX^e et XX^e siècles n'ont pas exhumé de mobilier permettant d'inscrire « l'édifice du parvis » dans une fourchette chronologique plus réduite que le long haut Moyen Âge, il est à souhaiter que celles récemment menées sous le parvis de Notre-Dame aient apporté du mobilier significatif et de nouvelles données architecturales. Si des maçonneries ont été mises au jour, des prélèvements de matière organique dans leur mortier et l'analyse de leur teneur en ¹⁴C pourraient livrer de nouveaux éléments de datation – de telles études pourraient d'ailleurs être faites dans les parties des fondations de l'« édifice du parvis » et de l'« édifice à thermes » conservées dans les salles D et E de la crypte archéologique de l'île de la Cité.
- 34 On espère ainsi que les résultats des dernières fouilles réduiront les incertitudes grevant la compréhension de cet état ancien de la cathédrale de Paris, qui est un exemple rare et précieux de cathédrale antérieure aux grandes réalisations du second Moyen Âge.

NOTES

1. D. BUSSON, *Paris 75*, Paris, 1998 (Carte archéologique de la Gaule) [cité désormais : D. BUSSON, CAG 75], p. 453-457, 465.

2. Appelé ici « édifice à thermes ».

3. Dans les figures 2 et 3, la numérotation des murs et la désignation des espaces par des lettres sont reprises de Michel Fleury (par exemple M. FLEURY, « Origine et date de construction de la cathédrale mérovingienne Saint-Étienne de Paris », in *Paris, de Clovis à Dagobert. Dossiers d'archéologie*, n° 218, novembre 1996, p. 40-45) ; elles ont été complétées par nos soins.

4. Nous avancerons de nouvelles hypothèses dans J. BARBIER, D. BUSSON et V. SOULAY, « La topographie de l'île de la Cité dans l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge. Problèmes d'identification et de localisation des premières cathédrales de Paris », à paraître dans la *Revue archéologique d'Île-de-France*.

5. Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*, intro., éd. et trad. J. FONTAINE, t. I, Paris, 1967 (Sources chrétiennes, 133), 18-3, p. 292 ; A. ERLANDE-BRANDENBURG, *Notre-Dame de Paris*, Paris, 1991, p. 13-19.

6. *Gregorii episcopi Turonensis libri historiarum X*, éd. B. KRUSCH et W. LEVISON, Hanovre, 1951 (MGH. *Scriptores rerum merovingicarum*, I-1), l. VI, c. 32, p. 303 ; FORTUNAT, *Opera poetica*, éd. F. LEO, Berlin, 1881 (MGH. *Auctores antiquissimi*, I), l. II, X (*De ecclesia Parisiaca*), p. 39-40, ici v. 11-16, p. 40 ; V. MORTET, *Étude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du VI^e au XII^e*

siècle, Paris, 1888, p. 15 ; M. FLEURY, « La cathédrale mérovingienne Saint-Étienne de Paris. Plan et datation », in *Landschaft und Geschichte. Festschrift für Franz Petri für seinem 65. Geburtstag*, Bonn, 1970, p. 211-221 ; J. DÉRENS et M. FLEURY, « La construction de la cathédrale de Paris par Childeberrt I^{er}, d'après le *De ecclesia Parisiaca* de Fortunat », in *Journal des savants*, octobre-décembre 1977, p. 247-256.

7. J. BARBIER, D. BUSSON et V. SOULAY, « Avant la cathédrale gothique », in A. VINGT-TROIS (dir.), *Notre-Dame de Paris*, Strasbourg, 2012 (La grâce d'une cathédrale), p. 17-28, ici p. 21-24 ; *IID.*, « Avant Notre-Dame : des cathédrales oubliées (IV^e-XII^e siècle) », in *Histoire. De l'Antiquité à nos jours*, hors-série n° 57-Notre-Dame de Paris, 2019, p. 22-27, ici p. 24-26.

8. M. AUBERT, « Les anciennes églises épiscopales de Paris, Saint-Étienne et Notre-Dame, au XI^e siècle et au début du XII^e siècle », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 3 (1939), p. 319-327 ; J. HUBERT, « Les origines de Notre-Dame de Paris », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, 50 (1964), p. 5-26.

9. On trouvera le détail des propositions de restitution dans N. DUVAL, P. PÉRIN et J.-C. PICARD, « Paris », in N. GAUTHIER, J.-C. PICARD et alii (éd.), *Province ecclésiastique de Sens*, Paris, 1992 (Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIII^e siècle [cité désormais TCCG], VIII), p. 97-129, ici p. 110, ainsi que dans D. BUSSON, *CAG 75, op. cit.*, p. 467-468.

10. N. DUVAL, P. PÉRIN et J.-C. PICARD, « Paris », *op. cit.*, resp. p. 110 et 112.

11. D. BUSSON, *CAG 75, op. cit.*, p. 465-471, en particulier aux p. 467-468.

12. J. BARBIER, D. BUSSON et V. SOULAY, « Avant la cathédrale... », *loc. cit.*. La révision de la notice « Paris » de la TCCG, publiée en 2014, avait proposé une solution plus ouverte : selon le texte, l'« édifice du parvis », « constitué de plusieurs vaisseaux », comportait « au moins une nef centrale » et « deux collatéraux », selon le plan l'accompagnant, l'« édifice du parvis » avait pu compter deux ou quatre collatéraux : J. BARBIER, B. BOISSAVIT-CAMUS, D. BUSSON, S. ROBIN et V. SOULAY, coll. C. BRUT, « Paris », in F. PRÉVOT, M. GAILLARD et N. GAUTHIER (éd.), *Quarante ans d'enquête (1972-2012)*, Paris, 2014 (TCCG, XVI), t. I, *Images nouvelles des villes de la Gaule*, p. 203-215, ici p. 207-208.

13. J. BARBIER, D. BUSSON et V. SOULAY, « Avant Notre-Dame... », *loc. cit.*

14. Bibliothèque historique de la Ville de Paris [désormais abrégé BHVP], fonds Vacquer, manuscrits de fouilles. 1844-1899 : ms. 255, D-Cité-Parvis de Notre-Dame ; « Rapport présenté par M. Charles Sellier sur la découverte de vestiges de la basilique mérovingienne de la Cité », in *Procès-verbaux de la commission municipale du Vieux Paris*, 25 mai 1907, p. 219-225, 2 plans et 1 coupe hors-texte.

15. Commission du Vieux Paris, Inspection des fouilles, dossiers 370 (1965-1970), 422-423 (1977-1979), 518 (1981).

16. 9,50 m pour T. Vacquer (BHVP, fonds Vacquer, ms. 255, *op. cit.*) ; 9,90 m pour C. Sellier (« Rapport présenté par M. Charles Sellier », *op. cit.*). Résultats de nos dernières estimations, les chiffres que nous donnons ici et par la suite peuvent être (légèrement) différents de ceux que nous avons publiés ailleurs.

17. L'hypothèse de la présence de portiques a déjà été formulée par M. VIEILLARD-TROIEKOUROFF, *Les monuments religieux de la Gaule d'après les œuvres de Grégoire de Tours*, Paris, 1976, p. 204.

18. I. LAFARGE, « Éléments d'approche typologique pour les tombes construites et les tombes maçonnées en Île-de-France durant la période médiévale », in *Revue archéologique d'Île-de-France*, 9 (2016), p. 203-232, ici p. 229.

19. P. LORENTZ et D. SANDRON, *Atlas de Paris au Moyen Âge. Espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, Paris, 2006, p. 180.

20. Voir le *Plan détaillé de la Cité dédié à Messire Louis Basile de Bernage, Conseiller d'État, Prévôt des Marchands, et à Messieurs les Échevins de la Ville de Paris par M. l'Abbé Delagrive, Géographe ordinaire de la Ville*, 1754. La reconnaissance archéologique de 1981 ayant été peu profonde, on ne peut

exclure que, dans l'hypothèse où la fondation 6 se poursuivait à l'est de F, son arasement soit conservé sous la fondation 18.

21. « Rapport présenté par M. Charles Sellier », *op. cit.*

22. BHVP, fonds Vacquer, ms. 255, *op. cit.*

23. D. BUSSON, *CAG 75, op. cit.*, p. 412-413 (35 m de large pour 70 m de long).

24. J. HUBERT, « Les origines de Notre-Dame... », *op. cit.*, p. 13.

25. *Ibid.*, p. 14.

26. Les détections géophysiques dans le sous-sol de Notre-Dame n'ont rien apporté de significatif sur cette question : G. HULIN et C. BESNIER (dir.), *Paris 4^e arrondissement. Prospection géophysique - Cathédrale Notre-Dame de Paris*, Paris, 2021.

27. D. BUSSON, *CAG 75, op. cit.*, p. 466.

28. *Ibid.*, p. 465, 467.

29. D. BUSSON, *CAG 75, op. cit.*, p. 402.

30. BHVP, fonds Vacquer, ms. 255, *op. cit.*

31. *Ibid.*

32. Sur ces colonnes qui provenaient de la carrière d'Aubert à Moulis en Couserans, voir D. BUSSON, *CAG 75, op. cit.*, p. 469-470 ; *id.*, *Atlas du Paris antique. Lutèce, naissance d'une ville*, Paris, 2019, p. 158 ; J. BARBIER, D. BUSSON et V. SOULAY, « La topographie de l'île... », *op. cit.*

33. *Ibid.*

34. On ne peut totalement exclure que ces mosaïques aient décoré l'établissement balnéaire dont l'hypocauste a été découvert sous l'« édifice du parvis », mais, en raison de la grande proximité de ce dernier et de l'« édifice à thermes », il paraît bien plus vraisemblable qu'il s'agissait du décor de l'« édifice à thermes ».

35. J.-P. DARMON et H. LAVAGNE, *Recueil général des mosaïques de la Gaule. T. II. Province de Lyonnaise, fasc. 3 : partie centrale*, Paris, 1977 (Supplément à *Gallia*, X), p. 155-167, ici p. 155-161.

36. D. BUSSON, *CAG 75, op. cit.*, p. 470-471.

37. F. HÉBER-SUFFRIN et C. SAPIN, *L'architecture carolingienne en France et en Europe*, Paris, 2021, p. 201.

38. Information orale de Jean-Pierre Gély.

39. Voir les références en note 4.

40. Voir les références en note 5.

41. *Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108-1137)*, éd. J. DUFOUR, t. 1 : actes et appendices, Paris, 1992 (Chartes et diplômes relatifs à l'Histoire de France...), n° 121, p. 247-252, ici p. 250. Ce texte a fait l'objet d'interprétations diverses sur lesquelles nous reviendrons dans un prochain travail. Nous reprenons ici l'interprétation que nous avons donnée dans J. BARBIER, D. BUSSON et V. SOULAY, « Avant la cathédrale... », *op. cit.*, p. 22, 24-25.

42. *Ibid.*, p. 25.

INDEX

Mots-clés : Antiquité, archéologie, Bas Empire, cathédrale, chapelle Saint-Christophe de l'Hôtel-Dieu de Paris, Charles Sellier, Childebert Ier, haut Moyen Âge, île de la Cité, Louis VI, Michel Fleury, Moyen Âge, Notre-Dame de Paris, Paris, saint Martin évêque de Tours, Théodore Vacquer

AUTEURS

JOSIANE BARBIER

UMR 7041 ArScAn/équipe THEMAM ; UMR 6298 Arتهis

DIDIER BUSSON

Ville de Paris

VÉRONIQUE SOULAY

Centre André Chastel